

Les partis belges

par Marcel LALOIRE.

★

Le jeu normal de la démocratie postule l'existence de partis organisés, disciplinés, indépendants des pouvoirs publics, et aptes à remplir leur mission. Celle-ci consiste essentiellement à informer leurs membres, à former leur conscience politique, à représenter et à défendre les intérêts de leurs électeurs auprès des pouvoirs publics et à travers les institutions représentatives.

Bref rappel historique

Pour comprendre les positions actuelles des partis traditionnels, un bref retour en arrière n'est pas superflu.

La Constitution belge ne prévoit pas l'existence des partis, elle ne les exclut pas davantage.

Le Congrès National a été élu, en 1830, par un pourcentage infime de la population. Déjà alors les électeurs et les élus se partageaient entre leurs familles idéologiques que, pour la facilité de l'exposé, nous appellerons respectivement la famille catholique et la famille libérale. Elles remontent aux dernières années de l'ancien Régime.

Sous Joseph II, puis sous l'occupation de nos provinces par les armées de la Révolution française, le parti des États, ou parti *statiste* fondé par l'avocat bruxellois Henri van der Noot avait cristallisé la résistance des ordres, des métiers et des campagnes. Dès cette époque, s'esquissent les caractères du futur parti catholique : patriote, conservateur, défenseur de l'Église, et son rayon d'influence, les ordres, les masses paysannes encadrées par l'aristocratie et le clergé, et les artisans

Les membres des professions libérales, les marchands, les financiers, les légistes, lecteurs des Encyclopédistes, admirateurs de Voltaire, la bourgeoisie des villes suivent un autre avocat de Bruxelles, Vonck, et forment le noyau du futur parti libéral

favorable à une distinction de l'Église et de l'État et à une politique de laïcité.

Il faudra attendre quelques années pour qu'une structure organique soit donnée à ces formations idéologiques.

Le parti libéral se constitue officiellement le 14 juin 1846 dans la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Dès ce moment, il est organisé : il a ses cadres, ses chefs, son programme, ses statuts. Les électeurs de juin 1847 lui sont favorables et le premier gouvernement libéral est, la même année, formé par M. Rogier.

Les premières associations conservatrices n'apparaîtront que dix ans plus tard, vers les années 1858-59. Le « parti conservateur et constitutionnel » son enseigne l'indique, se fixe pour tâche de faire respecter les libertés inscrites dans la constitution. Ses promoteurs ne dissimulent pas leur répugnance pour une étiquette confessionnelle. Dans un article qu'il publie en tête du premier numéro de la « Revue Générale » en janvier 1865, Ad. Dechamps insiste sur la distinction nécessaire entre le religieux et le politique : « La première pensée qui nous dirigea, écrit-il, fut de ne pas arriver au pouvoir comme parti religieux, de dire nettement au pays que nous voulions être un parti *constitutionnel*, non un parti catholique ». Il ajoute que la constitution d'un parti catholique rendue indispensable pour la défense des intérêts religieux était « un péril et un malheur pour tous, et surtout pour la religion ». Les dirigeants de ce parti éprouveront périodiquement le besoin de justifier son existence, à leurs propres yeux autant que pour l'extérieur. Il fut ainsi, par exemple, de M. Edmond Rubbens, ministre des Colonies et promoteur du Bloc catholique, au Congrès de Malines en 1936, en pleine apogée du rexisme ; et il en sera ainsi de M. Pierre Harmel, ancien ministre, en 1961...

Mais il n'est pas de mon propos de m'étendre

plus longuement sur l'histoire des grands partis belges.

Notons simplement quelques étapes ou quelques dates.

C'est le parti catholique qui a subi le plus de métamorphoses au cours de son histoire.

Jusqu'en 1914, l'influence conservatrice est prépondérante : la politique du parti est menée par la Fédération des associations et des cercles catholiques, fondée en 1864, et qui sera longtemps présidée, d'une manière despotique, par Charles Woeste. Se dressent contre lui et contre cette suprématie conservatrice des noyaux, d'abord épars, qui progressivement se rassembleront et se renforceront mutuellement. La Fédération des sociétés ouvrières catholiques, fondée en 1867, pour combattre le socialisme sur son terrain, en milieu ouvrier, va tenir tête à l'opposition farouche des conservateurs. Elle se transforme, en 1891, en Ligue démocratique belge et celle-ci revendique, au sein du parti catholique, une complète indépendance et le droit de désigner ses candidats sur les listes catholiques. Parfois, exceptionnellement, lorsque l'attitude conservatrice l'y accule, la Ligue présente ses propres listes, mais la lutte scolaire force les catholiques à s'unir pour défendre les écoles libres. L'influence de la Ligue démocratique belge se renforcera par l'appui que lui apporteront des intellectuels de grande classe, Renkin, Carton de Wiart, le groupe de « la Justice sociale » à Bruxelles, God. Kurth, Hanquet et d'autres à Liège, Arthur Verhaegen à Gand, Mabilie dans le Centre, et bien d'autres. L'extension progressive du droit de suffrage lui amènera aussi de nouveaux électeurs.

Après la première guerre mondiale, les groupements socio-économiques, les « standen », comme on les appelle, prennent une influence de plus en plus grande. Ils imposeront au parti catholique une forme fédérative : l'Union Catholique est un cartel groupant la Fédération des associations et des cercles catholiques (qui perd ainsi sa primauté), la Ligue nationale des travailleurs chrétiens, les organisations agricoles catholiques et la Fédération des classes moyennes. En 1936, la structure est, une nouvelle fois, modifiée et le Bloc catholique se divise en deux ailes linguistiques.

En août 1945, se fonde le Parti social chrétien, parti nouveau, parti jeune, parti unitaire et non

confessionnel. On ne peut, cependant, éviter que les organisations socio-économiques s'efforcent d'assurer sur le terrain politique la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux. La clientèle électorale du P.S.C. est composite et le maintien d'un équilibre entre les tendances des différents milieux que rassemble ou représente ce parti est un problème permanent pour sa direction.

D'autres dates : le *parti socialiste* a été fondé officiellement au cours d'un Congrès tenu les 15 et 16 août 1885. Il s'appelait alors « Parti ouvrier belge ». Son programme connu sous le nom de « Programme de Quaregnon » a été adopté en 1894 ; il reste la charte du parti. En juin 1945, celui-ci changea d'enseigne : pour éviter le reproche ou l'écueil de l'ouvriérisme et marquer son désir d'ouverture aux autres milieux sociaux, il prit le titre de « Parti socialiste belge ».

Un Congrès doctrinal, tenu à Bruxelles en avril 1951, a fixé le nouveau programme du *parti libéral* : il s'affirme comme un parti de progrès social, proclame le droit au travail, réprovoque les excès de la puissance économique. Fin 1961, le parti libéral s'est transformé en Parti de la liberté et du progrès (P.L.P.).

Quant au *parti communiste*, nul n'ignore qu'il a été fondé peu après la première guerre mondiale par des transfuges ou des exclus du parti socialiste, séduits par la Révolution russe de 1917.

La vie interne des grands partis traditionnels

La vie secrète des partis n'a jamais, jusqu'ici, tenté un romancier, et certes on peut penser qu'elle n'a rien de très feuilletonnesque, encore que les intrigues, les manœuvres, les coups fourrés, les drames, petits et grands, qui précèdent, entourent et suivent la désignation des candidats, les fameux « polls », aient de quoi passionner un observateur de la comédie humaine. Je ne me sens pas de taille à tenter cette expérience, et ce n'est pas cette vie « secrète », mais la vie interne des 3 partis nationaux que je me propose de décrire.

Dans le cadre des études de cette revue, la question que l'on est naturellement amené à poser est celle-ci : ces plateformes électorales qu'un autre collaborateur de la revue va exposer et commenter, comment sont-elles établies ? par qui ? selon quelles procédures ? en passant par quelles instances ?

Car nous admettons tous au départ que ce n'est pas M. Motz ou M. Vanaudenhove, ni M. Collard, ni M. Théo Lefèvre ou M. Van Den Boeynants qui ont, à eux seuls, rédigé et imposé « leur » plateforme à leurs partis respectifs...

L'établissement d'une plateforme électorale est l'aboutissement d'une série plus ou moins longue (selon la durée de la campagne électorale, et aussi le caractère plus ou moins soudain et inattendu de la dissolution des chambres) de tractations, de négociations et de consultations auxquelles participent les instances officielles des partis et des personnalités appelées soit en raison de leur compétence et de leur expérience personnelles, soit en raison des fonctions qu'elles exercent dans les organisations patronales, financières, syndicales, agricoles ou autres, soit aussi en raison des responsabilités ministérielles qu'elles assumaient au moment de la dissolution.

Les centres d'études dont disposent les trois grands partis exercent également une influence importante dans la préparation et la rédaction des projets de programmes.

Il faut dire ici quelques mots de la structure interne des partis. Avec quelques variantes, elle est assez semblable dans les trois partis.

Il y a ce que j'appellerais la structure administrative : le Secrétariat national avec ses permanents, ses propagandistes, ses rédacteurs qui entourent et aident le Président du parti. Ce cadre permanent est plus au moins étendu selon les ressources dont dispose le parti.

Il y a, d'autre part, la direction politique proprement dite.

Pour le P.S.C., les organes directeurs sont :

- le Comité national, composé du Président national, de quatorze membres élus par le Congrès, de six membres de la Chambre des Représentants et de dix sénateurs élus respectivement par les groupes parlementaires sociaux chrétiens de la Chambre et du Sénat, et de quatre membres cooptés.
- le Bureau du Comité national : composé du Président national, des présidents des ailes (flamande et wallonne), de deux membres de chaque aile désignés par le Comité national.
- le Conseil Général composé du Comité national, des présidents des provinces et des arron-

dissements, des délégués des arrondissements sur la base d'un délégué par 2.500 membres, de douze membres cooptés, des bureaux des groupes parlementaires, d'un membre choisi par le groupe P.S.C. de chaque conseil provincial. Le Comité national peut inviter aux réunions du Conseil les Ministres d'Etat, les ministres, les parlementaires et toute autre personne qu'il estime utile de consulter.

- le Congrès : composé des membres du Conseil Général et des délégués choisis par le comité de chaque arrondissement.

Le Comité national représente le parti et en assure la direction générale ; le bureau prépare les séances et les travaux du comité national et veille à l'exécution de ses décisions. Le Conseil général est consulté sur toute question politique qui requiert son avis. Le Congrès, autorité suprême du parti, en établit les statuts, décide souverainement de son programme et de sa politique, élit les membres du comité national.

Au sein du P.S.B., c'est également le Congrès qui est l'instance suprême ; il élit les membres du Bureau qui exercent la direction quotidienne du parti, il décide du programme et de la politique du parti.

C'est l'assemblée générale qui, dans le parti libéral, décide du programme et de la politique du parti. Le Bureau est l'organe exécutif, le Comité permanent l'équivalent du Conseil Général du P.S.C.

En plus de cette organisation nationale, il y a l'organisation décentralisée : depuis la province jusqu'à la commune en passant par l'arrondissement. La cellule la plus proche de l'électeur est la section locale : on est membre d'un parti par l'adhésion à une section communale.

Ce qui est très significatif, c'est l'importance accrue qui est accordée, au sein des trois partis, aux organismes d'étude ; le P.S.C. a son centre d'études et de documentation qui se subdivise en de nombreuses commissions et sous-commissions dont les travaux ne sont pas interrompus dans l'intervalle de deux consultations électorales. Le parti libéral a le Centre Paul Hymans, le parti socialiste belge l'Institut Emile Vandervelde. Un personnel de choix, généralement du niveau universitaire, est attaché à ces centres chargés de documenter le parti, d'assister ses organismes dirigeants dans la

mise au point du programme et la préparation des propositions de loi. L'importance croissante qui est accordée aux thèmes économiques et sociaux renforce la situation des techniciens et des technocrates au sein des partis. En même temps elle assure des chances nouvelles aux groupes de pression politico-économico-sociaux, groupes qui disposent eux-mêmes de leurs propres services d'études susceptible de les épauler efficacement.

Nous sommes loin d'avoir épuisé la série des instances et institutions qui interviennent dans la préparation des programmes électoraux et la fixation de la ligne politique des partis. J'ai mentionné les *groupes parlementaires* : ceux-ci sont représentés au sein des organes directeurs des partis, mais ils ont leur action propre et leurs responsabilités particulière qui leur confèrent une certaine autonomie, sauf à respecter, bien entendu, les directives générales du parti.

Il y a, à côté des partis, les organisations économiques et sociales, syndicats, mutualités, ligues féminines, organisations de jeunesse, etc. Elles n'ont pas de représentation officielle au sein des partis qui sont, tous trois, des partis unitaires. Mais qui dira l'exacte mesure de l'influence politique de la « Commission de l'Agenda » qui existait — si elle n'existe plus — au P.S.C. et groupait « au sommet » les grands bonzes des organisations sociales ? et l'influence qu'exerce « l'action commune » sur la politique du P.S.B. ? et les syndicats libéraux sur le parti libéral ?

Il y a encore l'action « marginale » de groupes comme « la Relève » pour le P.S.C., « la Gauche », la revue « Socialisme » pour le P.S.B. Si ces groupes comme tels n'ont peut-être pas une influence capitale, certains de leurs membres, par les rapports personnels qu'ils ont avec les dirigeants des partis, peuvent faire valoir des positions déterminées.

Aux influences des groupes de pression s'ajoutent les influences régionales.

Pour illustrer ces influences multiples, parfois convergentes, parfois divergentes, je voudrais reprendre les éléments essentiels d'une analyse des polls qui ont précédé les élections législatives du 26 mars 1961. Le courrier hebdomadaire du Centre de recherche et d'informations socio-politique (C.R.I.S.P.) a consacré plusieurs numéros à cette analyse, mais je retiendrai spécialement les élé-

ments de synthèse par lesquels ces analyses se sont achevées (1).

Analyse des polls législatifs

Dans les trois partis nationaux, le poll et l'établissement de la liste des candidats sont du domaine du parti à l'échelon régional, c'est-à-dire la fédération au P.S.B., l'arrondissement au P.S.C., la fédération d'association au parti libéral. Les organes nationaux du parti peuvent corriger les désignations régionales par la cooptation sénatoriale. Seul le P.S.C. attribue un pouvoir de recours ou d'arbitrage au comité national : statutairement, la liste des candidats est soumise à l'approbation du comité national qui est, dans trois cas, intervenu pour modifier les listes proposées par des fédérations d'arrondissement. Rien de semblable n'existe dans les autres partis.

Cela étant, on remarque le poids exercé par le mouvement ouvrier chrétien au poll du P.S.C. pour l'arrondissement de Bruxelles : cette influence assurée essentiellement par l'aile flamande du mouvement, a été plus forte que lors des consultations précédentes, sans toutefois que cette poussée puisse être considérée comme suffisamment déterminante. Le Boerenbond a essuyé un échec que le *Courrier hebdomadaire* du C.R.I.S.P. attribue au fait que le M.O.C. n'a pas soutenu ses candidats. Dans les provinces flamande, le M.O.C. se manifesta en force : à Anvers, par exemple, il introduisit de nouveaux candidats au détriment de représentants de la bourgeoisie. Dans les régions francophones, au contraire, les candidats du M.O.C. furent mis en échec dans leur revendication d'une meilleure représentation sur les listes : les polls jouèrent en faveur des représentants de la bourgeoisie et de l'agriculture.

Au P.S.B., la poussée de la gauche — c'est-à-dire de la tendance qui fut à l'origine du programme économique de la F.G.T.B. en 1956 et du mouvement revendicatif manifesté à travers les grèves de décembre 1960 et janvier 1961, cette poussée n'a pas réussi à imposer ses candidats en ordre utile, sauf à Charleroi où l'événement le plus spectaculaire fut l'éviction de M. Gailly.

(1) *Courrier hebdomadaire* du C.R.I.S.P. (16, rue aux Laines, Bruxelles, 1), n° 109, 5 mai 1961 : « Les polls préparatoires aux élections législatives du 26 mars 1961. Eléments de synthèse ».

Ce qui est le plus caractéristique dans le P.S.C. c'est la structuration des groupes socio-économiques : cette structuration est plus forte dans les régions flamandes que dans les régions wallonnes. Ainsi l'aile flamande du M.O.C. est numériquement plus grande et mieux organisée que l'aile wallonne; il en est de même des milieux agricoles : sur 105.000 agriculteurs affiliés à une organisation chrétienne, quelque 85.000 sont flamands. Il en est encore ainsi pour les classes moyennes : le mouvement des classes moyennes chrétiennes d'expression flamande (N.C.M.V.) qui compte quelque 60.000 membres, n'a pas d'équivalent en pays wallon. Même la bourgeoisie est mieux organisée en pays flamand que dans le reste du pays. Cette structuration plus forte dans les régions flamandes aboutit, selon le C.R.I.S.P., à des solutions plus raisonnées du problème de l'équilibrage des diverses tendances dans la désignation des candidats P.S.C. qu'en pays wallon. Les « listes-type » établies par les comités d'arrondissement reflètent, en pays flamand, assez équitablement l'importance et l'influence des *standen*, aussi bien parmi les membres du parti que vis-à-vis des électeurs virtuels.

En pays wallon, au contraire, les éléments moins organisés ou inorganisés ne retrouvent une certaine cohésion que lorsque joue un réflexe commun de défense contre les revendications du M.O.C. : à Liège, par exemple, les éléments inorganisés se sont unis pour faire échec à un candidat soutenu par le M.O.C.

Au P.S.B., l'expression des tendances ne se manifeste pas aux polls sous des formes aussi structurées qu'au P.S.C., et ceci en raison du caractère plus homogène de la clientèle électorale du parti. Le C.R.I.S.P. a, cependant constaté, dans les polls de 1961, les facteurs suivants :

- une distorsion entre la position de la Fédération du parti et celle du mouvement syndical sur le plan régional,
- l'importance et le rythme de la modification des structures sociales et professionnelles de la région : ainsi au Borinage, on note la faiblesse du nombre et de l'influence des éléments jeunes, parallèles à l'appauvrissement économique de la région et à l'abaissement démographique,
- la rigidité des conditions mises à la recevabilité des candidatures (affiliation aux branches de l'Action commune depuis un certain nombre

d'années, et minimum d'achats à la coopérative),

- l'avantage de fait que possèdent l'appareil du parti et les candidats sortants dans la mobilisation, en vue du poll, de leur clientèle d'affaires : c'est un phénomène commun à tous les partis. La base régionale et militante joue un rôle important : il est fort difficile pour un candidat étranger à l'arrondissement ou à la fédération de s'y faire accepter, même avec l'appui de l'appareil national du parti.

Les polls permettent ainsi de mieux évaluer l'influence que les intérêts économiques ou sociaux et les tendances (gauche-centre-droit) peuvent avoir sur l'orientation des partis à la veille d'une élection législative.

La presse

Mais je parais avoir omis jusqu'ici un autre « groupe de pression » particulièrement efficace : la presse. L'influence de la presse s'exerce directement sur les organes directeurs des partis, et indirectement par les organisations économico-sociales apparentées aux partis. C'est aussi par la presse que ces organes directeurs et ces organisations peuvent exercer de l'influence sur l'opinion publique qui, en période électorale, joue un rôle capital.

Il y a donc une double influence ou un double mouvement : de l'opinion par la presse (prétendant ou représentant effectivement la voix populaire) sur les organes directeurs et des organes directeurs par la presse sur l'opinion publique.

Sur le rôle de la presse, il y aurait énormément à écrire, mais je crains en abordant ce problème de sortir du cadre qui m'a été fixé pour cette étude. Qu'il me suffise de souligner, courtement, et un peu superficiellement, quelques éléments. Nous connaissons des journaux qui sont les *moniteurs* officiels des partis : ils sont peu nombreux dans notre pays où le souci d'indépendance est très grand. Une grande marge de liberté dans l'appréciation des faits est laissée même à ces journaux « officiels ». D'autres journaux sont les organes officiels d'une organisation sociale, le mouvement ouvrier chrétien. D'autre encore sont la propriété de familles qui tiennent jalousement à leur indépendance et le font bien voir aux gouvernants : même s'ils appartiennent à un courant de pensée déterminé, ils s'expriment avec une liberté totale et un sens critique assez souvent poussé à l'excès. Il y a

encore les journaux neutres dont l'influence n'est pas négligeable. Il faut distinguer encore la presse bruxelloise de rayonnement national et la presse régionale, la région recouvrant souvent plusieurs provinces. L'influence d'un journal ne se mesure pas nécessairement à son tirage. La presse spécialisée (financière notamment), les hebdomadaires, y compris les hebdomadaires satiriques, exercent ainsi une action qui varie selon les cas.

Quoiqu'il en soit, la presse peut infléchir dans un sens ou dans l'autre la position des partis et contraindre les dirigeants à « revoir » leurs décisions ou, en tout cas, leurs intentions. Une campagne de presse savamment orchestrée finit souvent par atteindre une partie des objectifs que le journal s'est fixés.

La période préélectorale

Les grands thèmes de la propagande électorale des partis traditionnels ne se sont pas imposés brusquement à leurs dirigeants. Ils se sont posés progressivement à leurs préoccupations. Les deux thèmes fondamentaux, que l'on retrouve dans les programmes et les propagandes de tous les partis, sont, d'une part, la situation économique, l'insuffisante expansion de l'économie belge et les moyens de la promouvoir, et, d'autre part, la réforme de l'Etat, singulièrement celle de l'Exécutif.

Au sein du mouvement socialiste, c'est la F.G.T.B. qui, la première, et à une époque où le gouvernement de coalition libérale-socialiste était présidé par un socialiste, a attaché le grelot en matière économique : le rapport au Congrès extraordinaire de la F.G.T.B. en 1956 a constitué une analyse minutieuse et sévère de la situation économique du pays et des faiblesses de ses structures économiques. Le Congrès de décembre 1958 du Parti socialiste a repris cette analyse, en confiant à un groupe de techniciens (parmi lesquels se retrouvent des collaborateurs du rapport de la F.G.T.B.) l'élaboration d'un programme doctrinal. L'Institut Emile Vandervelde constitua, à cette fin, une série de commissions dont les travaux s'achevèrent par des propositions soumises au Congrès extraordinaire du P.S.B. en 1959 (2).

De son côté, le parti social chrétien prenait lui aussi conscience de la gravité du problème. Si les instances officielles du parti mirent quelque temps à s'émouvoir et à s'ébranler, dans les cercles que

j'ai appelés « marginaux », comme la *Relève*, on dénonça la sclérose progressive de notre économie, dans des termes ou selon une analyse singulièrement proche de la F.G.T.B. ou du P.S.B. Au surplus, ces analyses pouvaient s'appuyer sur les diagnostics tout aussi pessimistes formulés par des économistes de l'Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université de Louvain.

En 1960, lors d'une des manifestations commémoratives de l'Encyclique « *Rerum Novarum* » organisées chaque année par les travailleurs chrétiens, M. Théo Lefèvre président du P.S.C., fit à Louvain un discours retentissant qui annonçait en somme, le programme que le gouvernement Lefèvre-Spaak issu des élections de mars 1961 devait proposer au pays. Bien avant que la campagne électorale ne fut ouverte, un rapprochement s'esquissait ainsi entre les deux grands partis pour la réalisation d'une « grande politique économique ».

Quant à la Réforme de l'Etat, qui figure parmi le thème habituel des propagandes électorales depuis plus d'une trentaine d'années, elle se pose sous des aspects peut-être plus pressants et plus angoissants : il ne s'agit plus seulement d'améliorer le fonctionnement du Parlement, d'assurer plus d'efficacité à l'Exécutif en rationalisant sa structure, de changer la méthode de travail de l'administration et de « dépolitiser » son recrutement ; la propagande de la Volksunie, l'action fédéraliste des syndicalistes socialistes wallons contraignent de « repenser » la structure de la communauté belge. Le déclin économique de la Wallonie, auquel on oppose à tort ou à raison l'expansion économique relative de la Flandre, renforcent ces tendances centrifuges : ici l'économique rejoint la politique. Ces facteurs sont sous-jacents à l'action des partis à la veille et au cours de la campagne électorale.

Comme l'écrit le *Courrier hebdomadaire du CRISP* (3), si chaque parti a sa clientèle traditionnelle, il s'efforce de faire appel à des individus ou à des groupes qui font partie traditionnellement de la clientèle d'autres partis. Parmi les arguments dont on s'est servi pour les séduire, les arguments tirés de la mauvaise situation de notre économie n'ont évidemment pas été négligés.

Nous croyons avoir ainsi donné une physiologie générale des trois partis nationaux à la veille

(2) *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, n° 107, 21 avril 1961.

(3) N° 106 du 14 avril 1961.

des élections. Nous n'avons guère parlé du quatrième parti « traditionnel », le parti communiste, mais son caractère monolithique et l'inspiration générale qui le mène prétend à peu de commentaires.

Les partis non traditionnels

A chaque élection, on voit apparaître, en marge des partis traditionnels, des mouvements nouveaux, éphémères, peu structurés, qui s'efforcent de grignoter cette masse d'électeurs fidèles, d'une manière qui étonne souvent l'observateur étranger, aux grandes formations politiques. On a connu avant la guerre le rexisme qui, d'emblée, a conquis, en 1936, avec plus de 270.000 voix, 21 sièges à la Chambre des Représentants. C'est, à sa façon, un record qu'aucune autre formation politique n'a réussi à atteindre dans l'histoire politique de la Belgique indépendante. Il y a eu également le frontisme, devenu ensuite le V.N.V., il a obtenu en 1936, 16 élus avec 166.400 voix. Rexistes et nationalistes flamands ont, en leur temps, cristallisé le mécontentement d'une partie importante du corps électoral : la situation économique (les prolongements de la grande crise économique) et la montée des fascismes à l'étranger ont contribué à leur succès.

On pouvait se demander si certaines formations nouvelles ne réussiraient pas, elles aussi, en 1961, à attirer de nombreux électeurs impressionnés par les événements du Congo, les grèves de décembre et janvier, l'impuissance des pouvoirs publics à faire cesser la sclérose de notre économie et de nos institutions politiques et administratives.

De fait, plusieurs formations nouvelles se sont constituées à la hâte : la rapidité avec laquelle la dissolution a été décidée a évidemment pris de court ceux qui envisageaient une campagne à plus longue échéance.

Le Centre de recherche et d'information sociopolitique classe ces partis nouveaux en cinq groupes :

- les formations qui se réclament tant en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles d'un aspect essentiellement politique,
- les formations qui se réclament de la notion de quatrième force,
- les isolés ou assimilés,
- les dissidents,

— les associations faisant campagne pour le vote blanc (4).

Ramenons-les à quatre en classant ensemble les isolés et les « petits » dissidents : le parti communiste et la Volksunie sont des dissidences importantes qui ont été ou seront examinées séparément.

1° Les partis à prédominance linguistique.

Le plus important est, en pays flamand, la Volksunie qui se présentait, en 1954, sous l'étiquette de « Vlaamse Concentratie ». Sa propagande a porté essentiellement sur le fédéralisme, la frontière linguistique (surtout à la limite de l'agglomération bruxelloise), l'amnistie. Elle a exploité l'opposition au recensement linguistique et les difficultés économiques (le chômage structurel) de certaines régions flamandes. Elle a fait une large place sur ses listes aux professions libérales (avocats, médecins, notaires etc). C'est, à la différence des autres « petits » partis, un parti sérieusement structuré, avec ses cadres, ses sections régionales et locales, son hebdomadaire « Volksunie » très combattif, prenant constamment à partie les leaders flamands du P.S.C. et les ministres flamands. Il a aussi ses militants dans les Universités de Louvain et de Gand. Il a présenté des listes dans tous les arrondissements flamands et dans l'agglomération bruxelloise.

Aucune comparaison n'est possible entre ce parti organisé et les partis fédéralistes en pays wallon : le parti européen d'unité wallonne, qui s'était déjà présenté en 1958 sans avoir d'élu.

Le « Bloc francophone » à Bruxelles n'a qu'un souci : défendre la langue et la culture française dans l'agglomération bruxelloise et surtout dans les communes périphériques. Est-ce d'ailleurs un parti ? s'il a présenté une liste à Bruxelles, il recommande, en même temps dans son bulletin mensuel, « Bruxelles français », de voter par préférence pour tel ou tel candidat figurant sur les listes des grands partis traditionnels.

2° Les partis de la quatrième force.

Ce sont : le Rassemblement national (R.N.), le Parti Indépendant, le Parti national belge, l'Union nationale des indépendants.

Ces partis n'ont pas présenté de listes dans tous les arrondissements, tant s'en faut.

(4) Courrier hebdomadaire, O.R.I.S.P., n° 101, du 24 mars 1961.

Le plus structuré de cette catégorie est le Rassemblement national créé il y a quatre ans ; il a repris une partie des cadres du parti du Rassemblement social-chrétien de la liberté qui a eu un élu à Bruxelles en 1956. Les événements du Congo ont ouvert à ce Rassemblement un champ d'action nouveau : le monde colonial et en particulier, les familles obligées de fuir le Congo. Il n'y a pas réussi, cependant, à rassembler, comme il en avait l'espoir, les mécontents et les petites organisations très remuantes au lendemain des événements de 1960.

Comme les autres partis de la quatrième force, le Rassemblement national s'adresse aussi aux classes moyennes et aux professions libérales, en se servant d'arguments susceptibles de les impressionner et de les attirer. Ces partis ont en commun une opposition ouverte aux « abus du parlementarisme », aux « excès du syndicalisme », à la fiscalité, aux « gaspillages de l'Etat ».

3° Les isolés et les dissidents.

Dans quelques arrondissements, des isolés se sont présentés aux suffrages des électeurs. Il s'agissait, le plus souvent, de fantaisistes sans grande illusion, mais parfois aussi de parlementaires mécontents du sort que le poll leur avait réservé : à Ostende un député libéral et à Alost un sénateur libéral se sont présentés sur des listes dissidentes, parce que leur parti ne leur avait pas attribué une place en ordre utile. Ces dissidences, dictées par des raisons strictement personnelles et ces actes isolés n'ont qu'une signification politique très réduite et ne peuvent constituer l'amorce de nouveaux partis.

4° Le « parti » des votes blancs.

En France, sous la IV^e République, le parti des abstentionnistes a été, dans plusieurs scrutins, le parti le plus fort : le total des suffrages émis a été, en effet, en maintes occasions, inférieur au total des électeurs qui ne se sont pas présentés pour voter. Mais en France le vote n'est pas obligatoire et c'est autant par indifférence que par lassitude ou dégoût de la politique que ces électeurs ont refusé de se déranger pour aller voter. En Suisse, ce pays que l'on cite souvent comme une démocratie modèle, dans de nombreux referendum, 60

ou 70 p.c. seulement des électeurs prennent part au vote. Mais dans ces pays il n'y a jamais eu de mouvements organisés pour prôner l'abstention ou le vote blanc. En Belgique, le nombre des abstentions et des votes blancs ou nuls est à peu près constant, et réduit. Cette année, et peut-être pour la première fois, une campagne a été esquissée non pas pour prôner l'abstention, ce qui eut été s'exposer à des poursuites pour incitation à la désobéissance civile, mais pour conseiller de voter blanc. Le Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P. a repéré trois manifestations dans ce sens : le vote blanc devait, dans l'intention de ceux qui le préconisaient, constituer par son ampleur « un coup de semonce » pour les gens du « système ». La plus notable manifestation, et peut-être la plus inattendue, est celle d'un mouvement dit « conscience nationale » dont un des animateurs est un professeur honoraire, ancien Recteur de l'Université libre de Bruxelles : il a fait campagne activement pour le vote blanc (5).

Ces mouvements divers dénotent le désarroi d'une partie de l'opinion, et de cette partie qui, par son instruction, sa formation intellectuelles, son standing social, devrait avoir une conscience plus nette de ses devoirs politiques. Entraînée dans un jeu ou une attitude purement négative, purement critique, elle se révèle impuissante à s'exprimer et à se faire entendre valablement. Elle manque totalement du sens de l'efficacité : le fait même de la coexistence de plusieurs petites listes les empêche d'aboutir à un résultat positif.

*
**

Telle se présentait la carte des partis au seuil de la dernière campagne électorale.

Il reste de tout ceci que les partis fortement structurés, alors même qu'ils ne groupent jamais 10 % de leur clientèle électorale, gardent une emprise réelle sur leurs électeurs étonnamment fidèles, malgré leur mécontentement que la grande presse, sans doute pour prouver son indépendance, exploite adroitement et attise autant que faire se peut....

(5) Article de M. M.P.H. dans le « Courrier hebdomadaire », n° 101, du 24 mars 1961.

